

Agent (e) d'intervention en distribution automatique

RNCP1954 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	250r
Code(s) ROME	I1303
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	08/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CENTRE REEDUCATION INVALIDES CIVILS	77694494400045	Organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'agent(e) d'intervention en distribution automatique (AIDA) exerce une activité de service et d'assistance pour l'exploitation et l'utilisation d'appareils de distribution automatique.

L'agent(e) d'intervention est un professionnel qui réalise son activité à partir de la demande de son responsable dans un cadre technique, relationnel et commercial. Ses missions :

- garantir la continuité de service des distributeurs automatiques ;
- maintenir le fonctionnement des distributeurs automatiques.

L'agent(e) d'intervention intervient en autonomie sur les appareils de distribution automatique de l'approvisionnement (la continuité de service) à la maintenance (le maintien du fonctionnement). Pour cela il réalise l'approvisionnement, l'entretien, l'actualisation technique, le reconditionnement, la préparation, l'installation et la maintenance des distributeurs automatiques dont il a la charge. Il respecte les règles de sécurité, d'hygiène, de protection de l'environnement et les termes des contrats relatifs aux appareils.

L'agent(e) d'intervention est l'intermédiaire entre le client et l'entreprise qui l'emploie.

En contact avec le client, il doit être capable de comprendre ses demandes et lui fournir l'assistance nécessaire pour l'exploitation de ses appareils. Il a le souci de maintenir et développer l'activité commerciale de chaque distributeur. Pour ce faire, il doit être capable de réaliser l'approvisionnement en respectant des critères d'achalandage pour le réassortiment.

L'agent(e) d'intervention assurant l'approvisionnement effectue son activité sur les différents sites dont il a la charge en présence du client et sous la responsabilité d'un chef d'exploitation. Ses interventions sont brèves, de l'ordre du quart d'heure par distributeur. Pour ses déplacements, il utilise un véhicule de service et parcourt en moyenne 120 kilomètres par jour pour 10 à 15 interventions. Il peut être amené à effectuer la maintenance d'usage.

L'agent(e) d'intervention assurant la maintenance et la remise en état effectue son activité en atelier, sous la responsabilité d'un animateur technique. Son activité peut aussi se dérouler sur des sites d'exploitation. Représentant l'image de marque de son entreprise, l'agent(e) d'intervention adopte une tenue vestimentaire correcte et un comportement professionnel orienté service. Il est constamment en relation direct avec le client, règle des problèmes, voire des litiges, et à ce titre doit connaître le fonctionnement et les règles commerciales de l'entreprise. L'agent(e) d'intervention doit s'adapter aux différents contextes et aux différents milieux socioculturels et respecter sans discrimination les clients, pour cela il possède un esprit d'initiative et un sens développé des responsabilités. Bien que les horaires de travail soient réguliers, ils sont adaptés aux horaires d'accès des sites d'implantation des appareils. L'agent(e) d'intervention peut être amené(e) à travailler du lundi au samedi avec des jours de repos variables.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Assurer l'approvisionnement et l'exploitation d'un parc de distributeurs automatiques
Préparer le chargement du véhicule et mettre en œuvre une tournée d'approvisionnement.
Assurer les opérations d'entretien et de nettoyage.
Modifier la configuration d'un distributeur automatique.
Approvisionner les distributeurs automatiques en produits consommables.
Collecter la recette du distributeur et effectuer le rapport d'audit.
2. Installer et assurer la maintenance des distributeurs automatiques
Installer les distributeurs automatiques.
Réaliser le reconditionnement des distributeurs automatiques.
Préparer les distributeurs automatiques.
Diagnostiquer un dysfonctionnement sur un distributeur automatique.
Remettre en état de fonctionnement un distributeur automatique.

Blocs de compétences

RNCP1954BC01 — Assurer l'approvisionnement et l'exploitation d'un parc de distributeurs automatiques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Préparer le chargement du véhicule et mettre en œuvre une tournée d'approvisionnement.
Assurer les opérations d'entretien et de nettoyage.
Modifier la configuration d'un distributeur automatique.
Approvisionner les distributeurs automatiques en produits consommables.
Collecter la recette du distributeur et effectuer le rapport d'audit.

RNCP1954BC02 — Installer et assurer la maintenance des distributeurs automatiques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Installer les distributeurs automatiques.
Réaliser le reconditionnement des distributeurs automatiques.
Préparer les distributeurs automatiques.
Diagnostiquer un dysfonctionnement sur un distributeur automatique.
Remettre en état de fonctionnement un distributeur automatique.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement les gestionnaires de parc de distributeurs automatiques.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- agent/agente de maintenance en monétique ;
- chef d'équipe de maintenance de machines à sous (MAS) ;
- chef d'équipe de maintenance de distributeurs automatiques ;
- dabiste ;

- agent(e) d'approvisionnement de distributeurs automatiques ;
- technicien(ne) de maintenance de machines à sous (MAS) ;
- agent/agente d'intervention en distribution automatique ;
- technicien(ne) de maintenance de distributeurs automatiques ;
- agent/agente maintenance-SAV de distributeurs automatiques ;
- agent/agente de maintenance d'appareils de distribution ;
- agent/agente de maintenance de distributeurs automatiques.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Articles R. 4544-9 et R. 4544-10 du code du travail : habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BR pour la maintenance des appareils multimédia et électrodomestiques (norme NF C18-510).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 000 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (29 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0A41 — Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	5 031
Jugés difficiles à recruter	61 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	G0A41 — Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	08/10/2019
--	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1954/>